

PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)

Modification n°3

5 - ZONAGE

ECHELLE : 6. PLANCHE SUD

1:7 500



PLU approuvé le 21 mai 2013
Révision générale approuvée le 28 février 2017
Modification n°1 du PLU approuvée le 16 février 2021
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 16 février 2021
Révision allégée n°2 du PLU approuvée le 17 décembre 2024
Révision allégée n°3 du PLU approuvée le 17 décembre 2024
Modification n°2 du PLU approuvée le 19 mai 2025
Modification n°3 du PLU approuvée le 30 juin 2026

Altereo - 2 av. Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES
Tél : 04 42 34 00 68 - www.altereo.fr



LEGENDE

Zonage du PLU

Zonage du PLU concerné par le SPR

Prescriptions surfaciques

Elément paysager remarquable

Espace Boisé Classé

Emplacement réservé

Changement de destination des bâtiments agricoles pour l'habitat

Changement de destination des bâtiments agricoles pour l'hôtellerie

Changement de destination des bâtiments agricoles pour l'hôtellerie et le commerce

Orientation d'aménagement et de programmation n°3

Orientation d'aménagement et de programmation n°2

Orientation d'aménagement et de programmation n°1

Secteur de mixité sociale (L151-15 CU) : Toute opération de plus de 8 logements devra comprendre un minimum de 30% de logements sociaux

Secteur de majoration du volume constructible (L151-28 CU)

Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 6 m / 20 m

Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 0 m / 6 m

Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 0 m / 12 m

Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 3 m / 3 m

Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 6 m / 6 m

Recul par rapport aux rivières, canaux et ruisseaux : Recul 10 m / 10 m

Périmètre du PPRif

Périmètre des zones humides

Prescriptions linéaires

Réseau des canaux et filiales

Alignements de haies à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER 1	0,2 ha	Voie d'accès	Commune
ER 2	0,8 ha	Elargissement du chemin	Commune
ER 4	0,07 ha	Voie d'accès	Commune
ER 5	0,1 ha	Cheminement piéton	CCPSMV
ER 6	0,75 ha	Agrandissement du chemin	Commune
ER 7	1,3 ha	Agrandissement du chemin	Syndicat Mixte Forestier
ER 8	0,8 ha	Agrandissement du chemin	Syndicat Mixte Forestier
ER 9	0,5 ha	Agrandissement du chemin	Commune
ER 10	0,1 ha	Voie d'accès	Commune
ER 11	0,4 ha	Bords de Sorgue	CCPSMV
ER 12	2,2 ha	Agrandissement du chemin	Commune
ER 13	0,3 ha	Equipement scolaire et sportif, aire de stationnement	Commune
ER 14	0,5 ha	Aire de stationnement	Commune
ER 16	2 ha	Installation d'intérêt général	CCPSMV
ER 17	0,05 ha	Voie d'accès	Commune
ER 18	13,3 ha	Travaux sur la RD900	Conseil Départemental
ER 19	0,15 ha	Création d'un giratoire	Conseil Départemental

